



AVIS PUBLIC

À toutes les personnes intéressées par le projet de règlement no. 290-2026 dont l'objet est de modifier le règlement de lotissement 158-2018 afin de prévoir des superficies et largeurs maximales pour les lots résidentiels desservis.

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné comme suit :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 7 avril 2026, le Conseil municipal a adopté le projet de règlement suivant:

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 290-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO. 158-2018 AUX FINS DE PRÉVOIR DES SUPERFICIES ET LARGEURS MAXIMALES POUR LES LOTS RÉSIDENTIELS DESSERVIS

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu à l'Hôtel de Ville de la municipalité, au 287, rue Marchand à Saint-Victor le mardi 28 avril à 16h.

Au cours de cette assemblée, le Maire expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

3. Une copie du projet de règlement peut être consultée à l'Hôtel de Ville de la municipalité, au 287, rue Marchand à Saint-Victor du lundi au jeudi de 8 h 30 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 00.
4. Le règlement no. 290-2026 modifiant le règlement de lotissement 158-2018 ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Donné à Saint-Victor, le 10 avril 2026

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Carole-Anne Jacques, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Victor, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis aux endroits désignés par le conseil soit, à l'hôtel de ville situé au 287 rue Marchand ainsi que sur le site web de la municipalité <https://www.st-victor.qc.ca> onglet municipalité/administration/avis public en date du 10 avril 2026.

Carole-Anne Jacques
Directrice générale et greffière-trésorière